

République Islamique de Mauritanie

**Agence Nationale de Recherches Géologiques et  
du Patrimoine Minier**

**(ANARPAM)**

**Procès-verbal d'évaluation et de proposition d'attribution pour  
la sélection de consultant au moindre coût (SMC)**

Evaluation des propositions financières des soumissionnaires qualifiés

**N° 115**

**Objet :** Recrutement d'un Consultant Expert en Cartographie et  
Évaluation des Sondages Miniers

*Jl approuve le contenu du PV de la  
Commission ad hoc.*

*16-12-2025*

Session du 16/12/ 2025

*[Signature]*

س

## Procès-verbal d'évaluation des propositions financières (SMC)

L'AN DEUX MILLE CINQ Quatre et le 16 Décembre à 10 h 05 mn, la Commission ad hoc de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM)**, s'est réunie dans les locaux de l'ANARPAM pour procéder à l'évaluation des propositions financières reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence pour le **Recrutement d'un Consultant Expert en Cartographie et Évaluation des Sondages Miniers**.

**Etaient présents :**

**M. Sidna Aly MOULAYE ISMAIL ALLALY, Directeur de la Promotion et du Patrimoine Minier, Président ;**

**Membres :**

- M. Ahmed El Vadel SIDI, Membre de la CPMP, Membre ;
- M. Souleimane Mohamed MBARECK, Membre de la CPMP, Membre ;
- M. Mohamed El Mokhtar DAHMADA, Consultant, Membre ;
- Mme. Kandji Mody TRAORE, Chef de Service Administratif, Membre, Secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des propositions financières du groupe (A) composé des soumissionnaires dont les offres ont obtenu le score prédéfini exigé.

Il s'agit des soumissionnaires suivants :

1. **FAYDA SARL ;**
2. **CoDeX ;**
3. **SEMG2.**

*L'évaluation des propositions va se faire sur la base des critères suivants :*

<b>Critères</b>	<b>Notes</b>
Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de missions similaires	40 points
Qualification des experts (formation, expérience)	30 points
Méthodologie	20 points
Conformité de la proposition aux exigences du dossier	10 points
Total	<b>100 points</b>

Les offres ont été vérifiées verticalement et horizontalement ainsi que de la concordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et de l'offre globale.

Aucune erreur n'a été constatée.

### Conclusion :

Sur la base de l'évaluation des propositions, la Commission d'Evaluation a jugé la proposition de **SEMG2** appartenant au groupe A qualifié techniquement et présentant l'offre la moins disante d'un montant d'**Un Million Cent Quatre Vingt Dix Mille (1 190 000MRU) Ouguiya TTC**, est couverte par l'enveloppe alloué, elle propose par conséquent l'attribution du marché susmentionné.

**Le classement des offres financière est contenu dans le Fiche de séance d'ouverture de propositions financières de consultants qualifiés.**

Ce procès-verbal est une proposition d'avis d'attribution provisoire, sera publié sur le site [www.anarpam.mr](http://www.anarpam.mr) et affiché au siège de **L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier**.

Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par l'Autorité Contractante.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Fait le 16/12/2025 et ont signé  
Le président de la Commission ad hoc  
**Sidna Aly MOULAYE ISMAIL ALLALY**

Membres:

- M. Ahmed El Vadel SIDI ;
- M. Souleimane Mohamed MBARECK ;
- M. Mohamed El Mokhtar DAHMADA ;
- Mme. Kandji Mody TRAORE.

